

Nom commercial : Eumulgin B1 PH/Emulgator

Numéro de la matière: 262055

Version : 2 / CH

Date de révision: 08.05.13

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 08.05.13

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Eumulgin B1 PH/Emulgator

N° d'article 26205500

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

O/W emulsifiant pour produits de beauté

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Eye Dam. 1 H318

Classification selon les Directives CE

Classification Xn, R22

Xi, R41

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280.1

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom commercial : Eumulgin B1 PH/Emulgator

Numéro de la matière: 262055

Version : 2 / CH

Date de révision: 08.05.13

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 08.05.13

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P301 EN CAS D'INGESTION:
 P330 Rincer la bouche.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger



Nocif

Phrase(s) de risque

22 Nocif en cas d'ingestion.
 41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S

39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 28.1 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.
 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Alcohols, C16-18, ethoxylated

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Alcohols, C16-18, ethoxylated

No. CAS	68439-49-6			
No. EINECS	500-212-8			
Concentration		>=	50	%
Classification	Xn, R22 Xi, R41			

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Eye Dam. 1	H318

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Nom commercial : Eumulgin B1 PH/Emulgator

Numéro de la matière: 262055

Version : 2 / CH

Date de révision: 08.05.13

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 08.05.13

En cas de contact avec la peau

Rincer soigneusement la peau avec de l'eau (15 min.).

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Oculiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Mousse, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Développement des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers**Équipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**

Valeur < 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Utiliser des récipients en verre, polyéthylène

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom commercial : Eumulgin B1 PH/Emulgator

Numéro de la matière: 262055

Version : 2 / CH

Date de révision: 08.05.13

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 08.05.13

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol.

Protection des mains

Gants

Utilisation de la substance/préparation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.2 mm

La durée de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	solide			
Couleur	blanc			
Odeur	pratiquement inodore			
pH				
Valeur	6.0	à	7.5	
Concentration/H ₂ O	1	%		
méthode	ISO 4316			
Point de fusion	N'est disponible			
Remarque				
Point de congélation				
Valeur	34	à	37	°C
méthode	DIN/ISO 3841			
Point d'ébullition	N'est disponible			
Remarque				
Point d'éclair				
Valeur	249	à	251	°C
méthode	ISO 2592			
Pression de vapeur	N'est disponible			
Remarque				
Densité				
Valeur	0.970	à	0.975	g/cm ³
température	70	°C		
méthode	DIN 51757			
Hydrosolubilité				
Remarque	soluble			
Remarque	Gélification			
Octanol/water partition coefficient (log Pow)				
Remarque	N'est disponible			

Nom commercial : Eumulgin B1 PH/Emulgator

Numéro de la matière: 262055

Version : 2 / CH

Date de révision: 08.05.13

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 08.05.13

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat				
DL 50		300	à	2000	mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Espèces	lapin
évaluation	irritant
méthode	OCDE 404

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Espèces	lapin
évaluation	fortement irritant
méthode	OCDE 405

sensibilisation

évaluation	non sensibilisant
------------	-------------------

Mutagénicité

évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
méthode	Ames test

Toxicité reproductrice

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

Cancérogénicité

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)			
CL 50		1	à	10
				mg/l

Nom commercial : Eumulgin B1 PH/Emulgator

Numéro de la matière: 262055

Version : 2 / CH

Date de révision: 08.05.13

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 08.05.13

méthode ISO 7346/2 (semistatic)

Toxicité pour les bactéries

Espèces	Pseudomonas putida	
CE 0	> 100	mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

évaluation Facilement biodégradable (critères OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Octanol/water partition coefficient (log Pow)**

Remarque N'est disponible

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires**16. Autres informations****R-phrases listed in Chapter 3**

22	Nocif en cas d'ingestion.
41	Risque de lésions oculaires graves.

Hazard statements listed in Chapter 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.